



Commune de Barbuise

Heures d'ouverture au public
 Lundi : 17h00 – 18h30
 Mercredi : 13h30 – 18h30
 Samedi : 09h30 – 11h30

Dimanche 13 avril 2025



Infos.....!

N° 227

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2025 à 09h30, salle de la mairie :

Présents : Mr BOYER Alain, Mr GRANGÉ Sylvain, Mr DHENIN Florian, Mr MARTHELEUR Arnaud, Mme ROMEI Corinne, Mme TAUPIN Elodie, Mr LIARD Philippe, Mr VIAL Stephane, Mme PEROTTI Marie.

Excusés : Mr ROUX Jean-Christophe. Mme COLSON Bénédicte.

Pouvoir : Mme COLSON Bénédicte à Mme ROMEI Corinne

Secrétaire de séance : Mme PEROTTI Marie.

1-Approbation de la séance du 28 mars 2025:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte rendu de la séance du 28 mars 2025.

2- Etat des acquisitions et de cessions immobilières en 2024 :

Le Conseil Municipal, prend acte qu'aucune cession et acquisition immobilière ne fut conclue sur l'exercice 2024.

3- Vote des taux d'imposition 2025 pour la commune de Barbuise.

Comme proposé par le maire lors de la présentation du projet de budget 2025 le 28 mars, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 et donc de reconduire les taux votés 2024. Ces taux appliqués aux différentes bases notifiées par les services fiscaux, génèrent les produits conformément au tableau ci-dessous. A noter toutefois que dans le cadre de la Loi de Finances 2025, l'Etat a décidé d'une augmentation des bases de 1,7% .

Libellé taxes	Base 2024	Taux 2025	Taux maxi	Bases 2025	Produits 2025
Taxe foncière sur le bâti -TFB	338 406	35,46%	110,64%	345 900	122 656
Taxe foncière sur le non bâti - TFNB	96 872	15,52%	126,69%	98 500	15 287
Taxe d'habitation - TH*	36 182	16,70%	59,15%	33 700	5 628
Cotisation foncière des entreprises- CFE	36 309	17,27%	52,67%	35 800	6 183
				Total	149 754

Le maire précise que ces taux sont les mêmes depuis 2022, année pour laquelle la commune avait voté une augmentation de 1.146 % , suite à la décision de créer un service d'accueil et de restauration scolaire.

* Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et certains logements vacants.

4- Etat du personnel et ouverture d'un poste d'adjoint technique filière animation:

Le Conseil municipal prend acte du tableau des effectifs et sur proposition du maire, décide de créer un poste d'adjoint technique filière animation au lieu et place du poste d'adjoint technique, mis à disposition de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire.

5- vote du budget primitif 2025 :

Le maire rappelle que ce budget a déjà fait l'objet de deux réunions de travail et de concertation en date du 1er mars et du 28 mars 2025, réunions au cours desquelles furent discutés les principaux programmes d'investissement pour l'année.

Le Conseil municipal, avoir pris connaissance de l'ensemble des documents mis à sa disposition et en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2025 qui se résume ainsi :

Dépenses de fonctionnement :

Chap	Libellé	Vote 2024	Réalisations 2024	Vote 2025
11	Charges à caractère général	154 200,00	109 461,21	164 000,00
12	Charges de personnel	138 000,00	127 946,80	130 000,00
14	Atténuation de produits	7 000,00	5 880,00	7 500,00
65	Autres produits de gestion courante	55 550,00	43 784,55	53 300,00
Total dépenses du service		354 750,00	287 072,56	354 800,00
66	Charges financières	1 100,00	1 032,22	600,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00
Total des dépenses réelles		356 850,00	288 104,78	356 400,00
23	Virement à la section d'investissement	23 820,00	-	32 539,89
42	Opérat. d'ordre de transfert entre sections	2 700,00	1 533,64	3 200,00
Total des prélèvements vers investissement		26 520,00	1 533,64	35 739,89
Total des dépenses de fonctionnement		383 370,00	289 638,42	392 139,89

Recettes de fonctionnement:

Chap	Libellés	vote 2024	Réalisé 2024	Vote 2025
00002	Excédent de fonctionnement reporté	189 476,42	189 476,42	266 987,46
13	Atténuation de charges	724,08	855,79	-
70	Produits de gestion courante	55 200,00	50 326,78	31 000,00
73	Impôts locaux	7 373,00	22 597,67	20 640,00
73	Fiscalité locale	197 811,00	186 663,00	190 948,00
74	Dotations subventions	84 679,00	84 908,30	91 041,00
75	Autres produits de gestion courante	14 000,00	16 351,45	17 000,00
Totaux gestion des services année N		359 787,08	361 702,99	350 629,00
76	Produits financiers	-	4,50	-
77	Produits d'exceptionnels	-	72,00	-
42	Opérations de transferts entre section	-	-	-
Totaux recettes sur exercice		359 787,08	361 779,49	350 629,00
Totaux recettes avec reprises des produits antérieurs		549 263,50	551 255,91	617 616,46

Vue consolidée de la section de fonctionnement :

	Vote 2024	Réalisé 2024	Voté 2025
Dépenses de fonctionnement	375 370,00	289 657,26	392 139,89
Recettes de fonctionnement /exercice	359 787,08	361 779,49	350 629,00
Recettes de fonctionnement avec reprise excédents	549 263,50	551 255,91	617 616,46
Résultat estimé de l'exercice	- 15 582,92	72 122,23	- 41 510,89
Résultat global estimé au 31/12/2025			225 476,57

Section d'investissement:

Recettes et dépenses des opérations d'investissement retenues pour 2025

2025-01 volets bâtiment écoles/ mairie		Prévisions	
Art	Libellé	Dépenses	Recettes
2135	Travaux sur bât. publics volets école/mairie	26 000,00	
	Subvention Région "Coup de pouce"		10 000,00
1325-1	Fond de concours C.C. du Nogentais		6 500,00
Totaux		26 000,00	16 500,00

Opération nouvelle :

Changement de la porte d'entrée de l'école maternelle et de l'ensemble des volets sur le bâtiment école élémentaire /mairie. Consultation d'entreprises en cours.

2024-01 Eclairage public		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
204182	Réseaux éclairage public	23 000,00	0,00
Totaux		23 000,00	0,00

Opération reportée :

Ces travaux pratiquement achevés n'ayant pas donné lieu à facturation sur 2024 sont intégralement reportés en 2025.

2021-09 Restauration scolaire		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2184	Mobilier	5 000,00	
13461	Subvention Etat DGF		30 590,00
1323	Subvention Département 10		4 434,00
Totaux		5 000,00	35 024,00

Opération reportée :
Les recettes inscrites ci-contre ayant été perçues début 2025, il est indispensable de reporter cette opération. La dépense inscrite n'est qu'une provision au cas où un complément de mobilier serait nécessaire.

2025-02 Gouttières + évacuation bat. école mairie		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2135	Gouttières+ eau pluviale	6 000,00	0,00
1325-1	Fond de concours C.C. du nogentais		1 500,00
Totaux		6 000,00	1 500,00

Opération nouvelle :
Changement de la gouttière du bâtiment école/mairie côté cour et réalisation d'un dispositif d'infiltration : travaux attribués à l'entreprise **BERTRAND** de Soulaunoy pour un montant de **5.534.40 T.T.C.**

2025-03 Travaux toiture église +eaux pluviales		Prévisions	
Art	Libellé	Dépenses	Recettes
2131	Toiture+ gouttières + eaux pluviales	16 000,00	
1325-1	Fond de concours CC Chapelle + église		6 000,00
Totaux		16 000,00	6 000,00

Opération nouvelle :
Reprise d'environ 30 m2 la couverture + reprise de la noue sur le transept côté sud-est de l'église à la souche du clocher avec pose de gouttière et évacuation des eaux pluviales : Travaux attribués à l'entreprise **BERTRAND** de Soulaunoy pour un montant de **15 513.60 € T.T.C.**

2025-04 Matériel informatique		Prévisions	
Art	Libellé	Dépenses	Recettes
2183	Matériel informatique	5 000,00	0,00
Totaux		5 000,00	0,00

Opération nouvelle :
Provision dans l'éventualité d'une panne sur matériel existant école ou mairie.

2025-05 Eaux pluviales rue de Cournoue		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
21538	Réalisation d'une tranchée filtrante pour eaux pluviales .	6 500,00	0,00
Totaux		6 500,00	0,00

Opération nouvelle :
Réalisation d'une tranchée filtrante pour évacuation des eaux pluviales lors de forts orages. Travaux attribués à l'entreprise **SIMONNET de Plessis-Barbaise** pour un montant de **6 360.00 € T.T.C.**

2025-06 Nettoyage sols restaurant scolaire + salle		Prévisions	
Art	Libellé	Dépenses	Recettes
2157	Autolaveuse	3 500,00	0,00
Totaux		3 500,00	0,00

Opération nouvelle :
Projet d'achat d'un matériel polyvalent pour le nettoyage des sols conformément aux normes d'hygiène : Aucun choix d'arrêté à ce jour.

2025-07 Mobilier scolaire		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2184,00	Mobilier scolaire	2 500,00	0,00
Totaux		2 500,00	0,00

Opération nouvelle :
Provision dans l'éventualité d'un besoin de mobilier scolaire pour la prochaine rentrée en sept. 2025.

2025-08 Chaises salle polyvalente		Prévisions	
Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2184	Mobilier accueil public	1 600,00	0,00
Totaux		1 600,00	0,00

Opération nouvelle :
Poursuite du remplacement des chaises de la salle polyvalente. Fourniture de 50 unités confiée à la société **ALTRAD** pour un montant de **1 484.40 € T.T.C.**

2025-09 Travaux maison 20, grande rue Courtavant		Prévisions	
Art	Libellé	Dépenses	Recettes
2132	Fenêtres isolantes	3 500,00	0,00
Totaux		3 500,00	0,00

Opération nouvelle :
Changement de 3 fenêtres simple vitrage : Travaux attribués à l'entreprise **CORREIA** de Périgny la Rose pour un montant de **3 018.88 € T.T.C.**

Opérations d'investissement -RECAPITULATIF			Prévisions	
			Dépenses	Recettes
Totaux			98 600,00	59 024,00
Dépenses non affectées aux opérations			Recettes non affectées aux opérations	
16	Emprunt	Prévisions	10 Immobilisations corporelles -B-	
		Dépenses	10222 FCTVA Année N-1	18 600,00
1 641	Emprunt en euros (salle polyvalente).	13 100,00	10223 Taxe d'aménagement	18 000,00
			1068 Excédent de fonct. capitalisé	600,00
				0,00
Total des dépenses réelles 2025			Total des recettes d'invest. 2025	
Totaux			Récapitulatif (A+B)	
111 700,00			77 624,00	
D001	Report Déficit année N-1	1 663,89	Recettes opérations d'ordre et transfert	
Montant dépenses invest. 2025			21 Virement de la section de fonct.	32 539,89
113 363,89			40 Opérations d'ordre de transfert	3 200,00
Montant Total des recettes de la section d'investissement B.P. 2025		Prévisions	2804182 Amortissement Réseau électrique	3 200,00
		113 363,89	Total des opérations de transfert	
			35 739,89	

Le Budget de la section d'investissement est voté en équilibre à hauteur de 113 363.89 €

Vue consolidé du budget primitif 2025 Section de fonctionnement et section d'investissement		Prévisions	
		Dépenses	Recettes
Dépenses investissement année 2025		111 700,00	
Report déficit investissement N-1		1 663,89	
Montant total dépenses d'investissement		113 363,89	
Recettes investissement année 2025			113 363,89
Report excédent investissement N-1			0,00
Montant total recettes d'investissement			113 363,89
Dépenses de fonctionnement		392 139,89	
Recettes de fonctionnement /exercice			350 629,00
Excédent au 31 décembre 2024			266 987,46
Recettes totales fonctionnement 2025			617 616,46
Dépenses et recettes totales sur budget 2025		505 503,78	730 980,35

6 -Fongibilité des crédits:

Le maire rappelle aux membres du conseil que :

- Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.
- La commune de Barbuise a adopté, par délibération du 5 novembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.
- Cette nomenclature M57, comme le précise l'article L.5217-10-6 du CGCT, donne la possibilité pour l'exécutif, **si le Conseil Municipal l'y autorise**, de procéder à des versements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% maximum des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire mais ne peut s'appliquer aux **dépenses de personnel**, ni en prélèvement ni en abondement. Au-delà du plafond de 7.5%, une décision modificative doit être votée.

Dans l'hypothèse où le maire utiliserait cette disposition, il serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de la plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide **D'autoriser** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 12).

7—Modification de la régie de recettes (locations salles, et terrains communaux).

Le maire rappelle que par délibérations :

- Du 14 décembre 2018 fut créée une régie de recettes pour l'encaissement des fermages, des produits des af-

- fouages forestiers et des sommes perçues au titre de la location de la salle polyvalente,
- Du 05 novembre 2022, Madame LESEUR Sabrina fut proposée au poste de régisseuse titulaire.
- Que cette régie était en capacité de percevoir les sommes dues à la commune, uniquement par chèques bancaires .

Il propose, pour des raisons pratiques, que cette régie soit en capacité de percevoir des sommes en liquide dans la limite de 1000.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte cette proposition.

8-Avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique avant déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement relative à la réouverture du réseau secondaire de la Seine de Méry/sur Seine à Marnay sur Seine.

Le maire informe le Conseil Municipal que cette enquête doit permettre au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA), dans le cadre de l'exercice de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et PREVENTION DES INONDATIONS), d'intervenir Sur le réseau hydraulique secondaire (noues, canaux, fossés) afin d'y réaliser des travaux d'entretien nécessaires au bon écoulement des eaux de débordement lors des crues de la Seine.

Pour la réalisation de ces travaux, majoritairement sur des parcelles privées, et consistant principalement au retrait des embâcles, il est indispensable que ces opérations bénéficient d'une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**.

Cette DIG, prise par le Préfet, ne peut se faire qu'au terme d'une enquête publique.

Le maire précise en outre qu'il s'agit de travaux d'entretien donc pas de reprofilage, pas de creusement de nouveaux émissaires mais seulement des travaux consistant, dans la majorité des cas, à retirer des matières végétales (branches, arbres surtout des frênes tombés, victime de la chararose) qui nuisent à l'écoulement des eaux, sujet extrêmement sensible pour notre commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, pris connaissance du dossier et considérant que la commune de Barbuise, notamment le hameau de Courtavant est exposé aux risques d'inondations, émet, à l'unanimité des ses membres présents, un avis favorable à cette déclaration d'intérêt général.

Le maire rappelle que cette enquête est ouverte du 2 avril au 2 mai et que Monsieur le Commissaire enquêteur tiendra une permanence en mairie de Barbuise, ouverte au public ,le 26 avril de 9h30 à 11h30.

Informations :

Fiscalité Communauté de Communes du Nogentais :

Le 15 avril, la Communauté de Communes du Nogentais a voté son budget primitif, 2 informations essentielles à retenir :

- **Les taux d'imposition 2025** seront les mêmes qu'en 2024 donc pas d'accroissement de la fiscalité en dehors de l'augmentation des bases de 1.7 % décidée par l'Etat dans le cadre de la Loi de finances 2025. à savoir :

◇ Taxe sur le foncier bâti :	1.09%
◇ Taxe sur le foncier non bâti :	1.01 %
◇ C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises) :	1.05%
◇ Fiscalité Professionnelle de Zone :	20.32%
◇ Taxe d'Habitation (taux 2019) :	2.48 %

Pour un produit total attendu de : **1 425 912.00 €**

- **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** restera elle aussi au même niveau qu'en 2024, à savoir pour notre commune : **17.61 %**
pour un produit attendu de **2 608 855 .00 €**

Le maire,

Alain Boyer